

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Actes des sociétés (A) -  
Dépôt le 29/10/2024 - 31533 - 2020 B 06166 - 885 384 073 - 1987 INVEST

Dénomination sociale :

# 1987 INVEST

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital social de 1 000€

Siège social : 1 AVENUE HENRI DUNANT 93270 SEVRAN

RCS : 885 384 073 BOBIGNY

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Du 30/09/2024

### PROCES VERBAL

Le 30 Septembre 2024,

A 10 heures,

L'associé-unique de la société **1987 INVEST** s'est réuni pour une Assemblée Générale Extraordinaire.

Monsieur DIENE Ibrahima

Né le 11/09/1987 à Paris (75012)

Demeurant au 1 AVENUE HENRI DUNANT 93270 SEVRAN

De nationalité française

L'Assemblée est présidée par Monsieur DIENE Ibrahima, président de la société.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Dissolution anticipée de la SASU 1987 INVEST**
- **Désignation et pouvoir du liquidateur**
- **Pouvoirs en vue des formalités**

### Première Résolution :

L'associé-unique décide la dissolution anticipée de la société **1987 INVEST** à compter du 30/09/2024 et sa mise en liquidation amiable conformément à l'article 27 dans les statuts.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la liquidation de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention « Société en liquidation », ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

**Résolution adoptée.**

Di

**Deuxième résolution :**

L'associé-unique est désigné en qualité le liquidateur :

Monsieur DIENE Ibrahima  
Demeurant : 1 AVENUE HENRI DUNANT 93270 SEVRAN

Pour la durée de la liquidation.

Le liquidateur qui représente la société pendant le cours de sa liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Monsieur DIENE Ibrahima déclare accepter les fonctions de liquidateur.

**Résolution adoptée.**

**Troisième résolution :**

Le siège social reste fixé au 1 AVENUE HENRI DUNANT 93270 SEVRAN où la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés.

**Résolution adoptée.**

**Quatrième résolution :**

L'associé-unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

**Résolution adoptée.**

Aucune autre résolution n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

D

Fait à SEVRAN  
Le 30/09/2024

Monsieur DIENE Ibrahima  
Président associé-unique

A handwritten signature in blue ink, consisting of the letters 'DI' followed by a stylized flourish, underlined with a long horizontal stroke.

Monsieur DIENE Ibrahima  
« Bon pour acceptation des fonctions de liquidateur »

A handwritten signature in blue ink, consisting of the letters 'DI' followed by a stylized flourish, underlined with a long horizontal stroke.